Nombre de membres : 34 N°2017-119

En exercice : 34 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Abstentions: 8 Exprimés: 24 Pour: 21 Contre: 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille dix-sept.

Le mercredi vingt décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le treize décembre deux mille dix-sept.

<u>Présents</u>: Guy Baudrier, Alain Blond, Véronique Bindé, Paul Brachet, Jean-Louis Clermont-Barrière, Albert Delhoume, Daniel Desbordes, Eric Dombray, Magdaleina Fredon, Louis Furlaud, Paola Gaboriau, Dominique Germond, Sylvie Germond, Christophe Gérouard, Patrick Gibaud, Bruno Grancoing, Alain Perche, Jean-Pierre Pataud, Pascal Raffier, Guy Ratinaud, Jean-Pierre Romain, Richard Simonneau, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Joël Vilard.

Suppléants présents : Stéphane Malivert, Christine Moliner.

<u>Absents:</u> Daniel Escure, Luc Gabette, Cécile Guillaudeux, Jean Maynard, Francoise Piquet, Nathalie Marchadier, Jean Maynard, Marie-Laurence Morange, Raoul Rechignac.

Pouvoirs: Francoise Piquet à Guy Baudrier, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Jean Maynard à Christian Vignerie, Marie-Laurence Morange à Alain Blond.

Secrétaire de séance : Dominique Germond

Objet Avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 98,

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Haute-Vienne validé lors du comité de pilotage Ruralités du 09 octobre 2017,

Vu le courrier du 19 octobre 2017, signé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, sollicitant l'avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Considérant que le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comprend un diagnostic listant les services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation et leurs modalités d'accès, et qu'il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, et est donc conforme aux dispositions de l'article 98 de la loi susvisée,

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de :

- approuver le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme proposé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, sous réserve :
 - du respect des compétences de l'EPCI
 - du respect de la liberté de priorisation des actions portées ou accompagnées par l'EPCI
- de la compatibilité des dépenses liées au SDAASP avec les ressources financières de l'EPCI et les échéances de son PPI (programme pluriannuel d'investissements)

- réaffirmer sa volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la Communauté de communes Ouest Limousin

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART

LE 2 7 DEC. 2017

